



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE JANVIER 2024

Sommaire

Table des matières

Points principaux.....	2
• Investigations	2
• Opérations	2
• Légal	4
• Média	6
• Management	7
• Relations extérieures	7



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du PALF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Points principaux

Le mois de **Janvier 2024** a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ **14** Missions d'investigation effectuées
- ✓ **02** opérations effectuées
- ✓ Recrutement d'investigateurs et Juristes en cours
- ✓ Rencontre et échanges téléphoniques avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Dolisie, Sibiti, Pointe Noire et Ouesso

• Investigations

Au cours de ce mois, 14 missions d'investigation de terrain ont été menées principalement dans les départements de la Cuvette, Lekoumou, Cuvette ouest, Niari, et Bouenza.

Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	14
Investigations ayant abouties à une opération	02

• Opérations

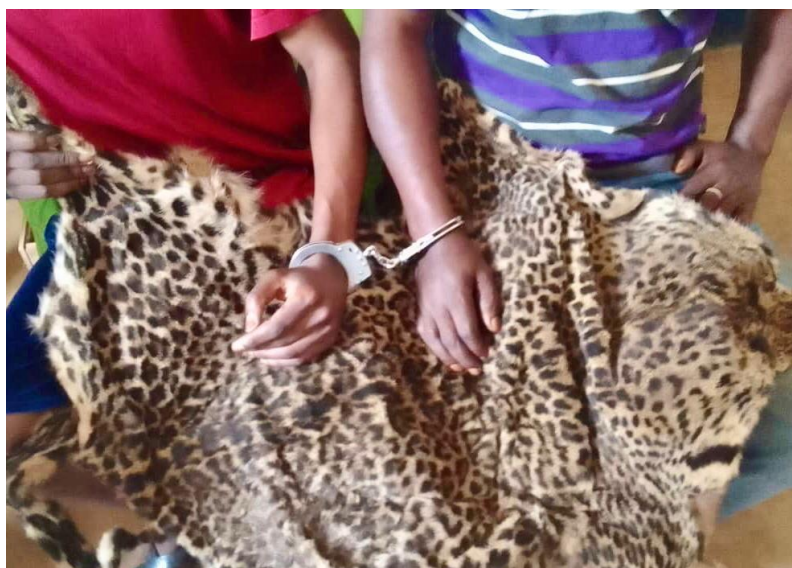
Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	02
Nombre de trafiquants ré arrêtés	0
Nombre de trafiquants arrêtés	06
Nombre de trafiquants relaxés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

Détails des opérations

Le travail abattu par l'équipe ce mois-ci a abouti à deux opérations réalisées :

Opération 1 : Elle a eu lieu le 18 janvier 2024 dans la ville de Sibiti où deux (02) présumés trafiquants ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à vendre une peau (01) de panthère. Ils étaient arrivés sur le lieu avec une moto, les ivoires soigneusement camouflés dans un sac de jute. L'auteur principal était descendu et s'était rendu au lieu de la transaction. Son complice l'attendait devant l'auberge et sans coupé le moteur de la moto. Ce dernier malgré toutes les tentatives pour l'arrêter, a pu s'échapper. Arrivée à la gendarmerie, le présumé trafiquant principal a dénoncé deux autres personnes dont celui qui était détenteur de la peau qui a été arrêté. Il faut noter que c'est un individu qui savait très bien que cette activité est illégale et sanctionnée par la loi puisque son père a été arrêté pour la même activité dans le passé et l'aurait interdit à son fils.



Les deux trafiquants interpellés avec la peau de panthère saisie

Opération 2 : Elle a eu lieu le 30 janvier 2024 dans la ville de Dolisie où trois (03) présumés trafiquants ont été interpellés au moment où ils étaient sur le point de vendre 02 défenses d'éléphant sectionnées en quatre morceaux dans un hôtel. Ces présumés trafiquants auraient quitté le village Makabana avec les ivoires par le biais d'un moyen de transport en commun pour Dolisie.



Trois présumés trafiquants arrêtés avec deux pointes d'Ivoire sectionnées en quatre morceaux

• Légal

- Six (06) missions ont été effectuées par les juristes dans les départements de Pointe-Noire, Niari, et la Lékoumou au cours du mois de janvier. Pendant ces missions, les juristes ont appuyé les autorités sur deux opérations d'arrestation à Sibiti et Dolisie, le suivi juridique des différentes affaires devant les tribunaux de la République et les visites de prison.
- Trois (03) audiences sur deux (02) affaires ont fait l'objet d'un suivi juridique par les juristes PALF devant les TGI de Pointe-Noire et Sibiti.
- Le MEF compte en ce mois, « Vingt-un (25) » détenus dans les différentes maisons d'arrêt de la République.

Indicateur :

<p>Nombre de suivis d'audience</p>	<p>03</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02 au TGI de Pointe-Noire : Deux individus pour détention, complicité de circulation et commercialisations d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (une peau de panthère) - 01 au TGI de Sibiti : Un individu interpellé pour détention, circulation et tentative de commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (deux (02) pointes d'ivoire sectionnées en quatre (04) morceaux)
<p>Affaire : décisions rendues au 1^{er} degré</p>	<p>02</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le TGI de Pointe-Noire a condamné le Sieur OKEMBA MBONZO Cyr sur l'action publique à 24 mois avec sursis, 200.000FCFA d'amende et sur l'action civile à 500.000FCFA des dommages et intérêts. 2. Le TGI de Sibiti a rendu son verdict condamnant le Sieur BAYIDIKAMIO Darniche sur l'action publique à 48 mois de prison ferme, 300.000FCFA d'amende et sur l'action civile à 2.000.000FCFA des dommages et intérêts.
<p>Affaire : décisions rendues au 2^{ème} degré</p>	<p>00</p>

Affaires en appel et à la Cour Suprême	<p style="text-align: center;">17</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville - 02 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire - 06 à la Cour d'Appel de Dolisie - 02 à la Cour d'Appel d'Owando - 01 à la Cour Suprême de Brazzaville
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	<p style="text-align: center;">25</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 à Brazzaville - 11 à Dolisie - 06 à Pointe-Noire - 02 à Owando - 03 à Sibiti
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p style="text-align: center;">77</p> <ul style="list-style-type: none"> - 09 à Pointe-Noire (1^{er} degré) - 08 à Pointe-Noire (2^{ème} degré) - 11 à Brazzaville (1^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 03 à Owando (2^{ème} degré) - 16 à Dolisie (1^{er} degré) - 11 à Dolisie (2^{ème} degré) - 02 à Madingou (1^{er} degré) - 03 à Sibiti (1^{er} degré).

SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES

- **Affaire MASSOUANGA Severin Brunel et NDZINGA Juslain:** Interpellés le 18 janvier 2024 à Sibiti en flagrant délits de détention, circulation et commercialisation d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (Une peau de panthère). Les prévenus MASSOUANGA Severin Brunel et NDZINGA Juslain ont fait l'objet d'une procédure judiciaire à la Section de Recherche Judiciaire de la Région de Gendarmerie de la Lekoumou avant d'être présentés le 24 janvier devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sibiti qui, a décerné un mandat de dépôt à leur rencontre au regard de la flagrance du délit.

- **Affaire MOULOMO Guy Firmin et consorts :** Interpellés le 30 janvier 2024 à Dolisie en flagrant délits d'abattage d'une espèce animale intégralement protégée, de détention, circulation et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 04 morceaux). Conduits à la Section de Recherche Judiciaire de la Région de Gendarmerie du Niari, les Sieurs MOULOMO Guy, BOUKA Olivier, BOUANGA Christian Fugain et MOUABI BOUEYA Servain ont été placés derrière les barreaux à la Brigade territoriale pour la suite de l'enquête.

- **Affaire OKEMBA MBONZO Cyr Eustache et consorts** : Interpellés le 02 Septembre 2023 à Pointe-Noire en flagrant délit de détention, complicité de circulation et commercialisations d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (Une peau de panthère). Deux audiences ont été suivies ce mois par les juristes respectivement les 16 et 23 Janvier. Alors que l'affaire avait été renvoyée en bloc à la première audience, la deuxième a été marquée par la décision du Tribunal. A cet effet, le tribunal a condamné le Sieur OKEMBA MBONZO Cyr sur l'action publique à 24 mois avec sursis, 200.000FCFA d'amende et sur l'action civile à 500.000FCFA des dommages et intérêts.
- **Affaire BAYIDIKAMIO Darniche** : Interpellé le 25 janvier 2023 à Sibiti en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 06 morceaux). Mise en délibéré à l'audience du 22 décembre 2023, l'affaire a été vidée au cours de l'audience correctionnelle de ce 12 janvier 2024 au cours de laquelle, le tribunal a rendu sa décision condamnant le Sieur **BAYIDIKAMIO Darniche** sur l'action publique à 48 mois de prison ferme, 300.000FCFA d'amende et sur l'action civile à 2.000.000FCFA des dommages et intérêts.

• Média

Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales : 12			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse « papier »
00	00	12	00

Au cours de ce mois de Janvier 2024, c'est un total de douze (12) pièces médiatiques qui ont été produites. Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

- 12 sur les web sites : groupecongomédias.com, polelepolelecongo.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg, mayebisnews.com, firstmediac.com,

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- la décision concernant un trafiquant d'ivoires condamné le 12 Janvier 2024 par le Tribunal de Grande Instance de Sibiti;
 - l'interpellation de deux présumés trafiquants d'une peau de panthère le 18 Janvier 2024 à Sibiti;
- Les publications de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader de potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

La presse en images



Article sur le site panoramik-actu.com, sujet : condamnation d'un trafiquant d'ivoire à Sibiti.



Article sur le site firstmediac.com, sujet : arrestation de deux trafiquants d'une peau de panthère à Sibiti.

• Management

Indicateurs

Nombre de juristes en test	0
Nombre de responsables media en test	0
Nombre d'enquêteurs en test	0
Nombre d'assistants admin et financiers en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

- Renforcement de capacité des enquêteurs
- Le chargé Médias jouit de ses congés à partir du 02 Janvier 2024
- Accueil dans nos locaux, l'auditeur interne du RALF du 03 au 10 Janvier 2024
- Le Chef enquêteurs continue la formation initiée par le CCU
- Renouvellement du contrat des consultants
- Prise de contact avec Me Locko pour ses observations concernant le renouvellement du contrat d'un juriste du projet

• Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		08	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la Collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
02	0	0	06

Quelques rencontres et échanges téléphoniques ont été effectués par la coordination et les juristes au cours de ce mois de Janvier. Il s'agit de :

- Echange avec le Directeur Général des Eaux et Forêts

- Echange avec le colonel Elie du service des Recherches Judiciaires
- Echange avec le Directeur de Noé pour collaboration
- Echange avec APN pour collaboration
- Echange avec le Procureur de Dolisie
- Rencontre avec le Directeur Départemental des Eaux et Forêts
- Echange avec le Comreg de Sibiti
- Echange avec le Comreg de Dolisie

Conclusion

Le travail sans relâche abattu par l'équipe au cours de ce mois de Janvier 2024 a été sanctionné par deux opérations d'arrestation de deux présumés trafiquants d'une peau de Panthère à Sibiti et de trois présumés trafiquants de deux pointes d'ivoire d'éléphant à Dolisie. Le travail continu dans la même dynamique et zèle contre tous ces individus qui travaillent pour la destruction de la faune Congolaise.